Luxembourg, le 4 novembre 2015

## Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de septembre 2015.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages se stabilise à 1,80% durant le mois de septembre 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés affiche cependant une hausse de 64 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 233 millions d'euros. En comparaison avec le mois de septembre 2014, ce taux est en baisse de 9 points de base tandis que le montant des crédits accordés progresse de 9 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages s'inscrit également en légère baisse sur un mois, passant de 2,07% au mois d'août 2015 à 2,04% durant le mois de septembre 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés augmente de 31 millions d'euros par rapport au mois précédent pour s'élever à 167 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux est en baisse de 22 points de base et le montant des crédits accordés augmente de 94 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les <u>crédits à la consommation</u>, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, progresse de 5 points de base en

<sup>1</sup> On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

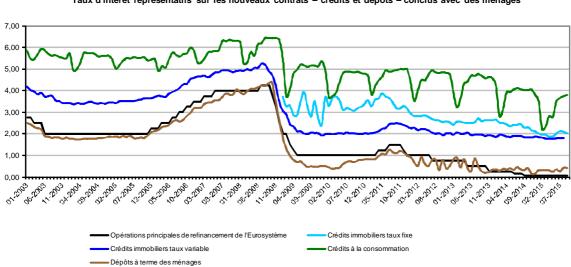
<sup>2</sup> Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

<sup>3</sup> Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux. Cette série n'est publiée par la BCL qu'à partir de février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

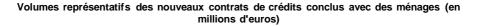
## Communiqué de presse statistique

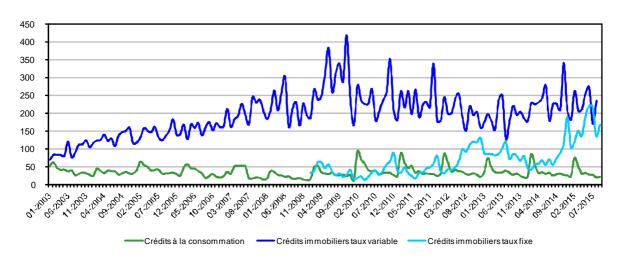
rythme mensuel pour atteindre 3,77% durant le mois de septembre 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés demeure relativement stable sur un mois, passant de 19 millions d'euros au mois d'août 2015 à 20 millions d'euros au mois de septembre 2015. En comparaison annuelle, le taux s'est contracté de 25 points de base et le montant des crédits accordés diminue de 7 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les <u>dépôts à terme</u> des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 demeure inchangé en comparaison mensuelle pour s'élever à 0,41%. Par rapport au mois de septembre 2014, ce taux augmente de 11 points de base.



Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats - crédits et dépôts - conclus avec des ménages





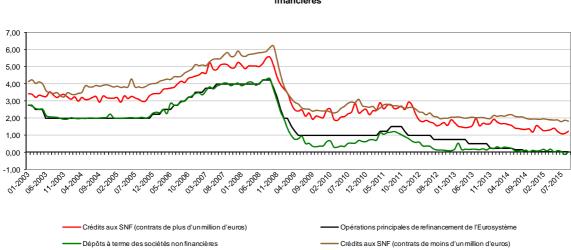
## Communiqué de presse statistique

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les <u>crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros</u> accordés aux sociétés non financières diminue de 5 points de base par rapport au mois précédent pour s'inscrire à 1,84%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés est de 961 millions d'euros, en hausse de 145 millions d'euros par rapport au mois d'août 2015. En comparaison annuelle, ce taux diminue de 17 points de base. Le montant des crédits accordés diminue également de 31 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les <u>crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros</u> accordés aux sociétés non financières augmente cependant de 13 points de base par rapport au mois précédent pour s'élever à 1,23% en septembre 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés augmente de 952 millions d'euros en comparaison mensuelle pour porter l'activité mensuelle à 10 021 millions d'euros. En comparaison avec le mois de septembre 2014, ce taux est en baisse de 11 points de base et le montant des crédits accordés augmente de 2 474 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les <u>dépôts à terme</u> des sociétés non financières ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 s'est redressé par rapport au mois d'août pour s'élever à 3 points de base. En comparaison annuelle avec le mois de septembre 2014, ce taux est en retrait de 12 points de base.



Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières

Communiqué de presse statistique

Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent

être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\_statistiques/03\_marche\_capitaux\_interets/index.html

http://www.bcl.lu/en/statistics/series/03 Capital markets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories

d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la

compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et

par la Banque centrale du Luxembourg.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

**EUROSYSTÉME** 

Section Communication L-2983 Luxembourg

Télécopieur: +352 4774-4910